

encore deux bateaux-lavoirs sur l'Oise, l'un en amont du pont, l'autre en aval, vis-à-vis la rue Martel. C'est le 17 juin 1787 que la permission d'établir trois bateaux à laver le linge fut octroyée par le grand prieur de l'abbaye royale de Saint-Corneille de Compiègne et ses religieux à Jean Louis Acolet et à sa femme Gabrielle Melnie, par un acte passé devant les notaires Legri-goux et Charmolue.

Cet acte fait partie des vieilles minutes d'un notaire de notre ville. A ce propos, la Société émet, à nouveau, le vœu qu'une section locale des Archives départementales soit créée à Compiègne en vue d'y regrouper les archives des études des notaires de l'arrondissement ainsi que celles des Eaux et Forêts.

— M. FONTAINE relate un épisode de la guerre de 1914 à Ribécourt : Comment une barrique de bon vin de France empêcha les Allemands de reconquérir le village.

Séance du 20 Novembre 1946

Présidence de M. HÉMERY, président.

Membres présents : 21.

Publications reçues : A signaler dans le bulletin des Antiquaires de France, une intéressante étude de M. Matherat mettant au point la question si controversée du lieu des combats de l'an 51 avant J.-C.

Admissions : Mme et M. Maurice Vervel, M. Leblanc.

Correspondance : Lettre du Maire de Compiègne invitant notre Président à assister aux cérémonies du 11 novembre.

A ce propos M. Hémerly nous fait part des réflexions que lui a suggérées l'émouvante minute de silence au monument aux morts de la grande guerre de Compiègne. Quand honorera-t-on la mémoire de tous les Compiègnois victimes de la barbarie nazie ou tombés sur les champs de bataille ou morts dans les camps de prisonniers ? La municipalité de Margny l'a déjà fait.

Nous nous souvenons encore de ceux de 1914-1918, mais depuis longtemps le souvenir de ceux de 1870-71 a disparu de notre cité. Un sobre mémorial existait au cimetière de Clamart mais il a été détruit en même temps que la chapelle. Ses restes, aux lettres d'or, gisent oubliés au milieu des orties. Sic transit...

M. Hémerly espère que la ville de Compiègne aura à cœur de réparer cette injustice.

Un autre mort ne doit pas être oublié : le major Otenin tué le 1^{er} avril 1814 sur la terrasse du château, et dont la statue a disparu du Cours Guynemer.

En attendant de pouvoir lui élever un nouveau monument,

on a envisagé de déplacer la plaque commémorative du cimetière de Clamart pour la poser sur le petit mur bordant le fossé des remparts à l'endroit où Otenin reçut la balle meurtrière.

M. Bitterlin, architecte en chef du château a bien voulu agréer cette proposition et nous espérons que ce transfert sera bientôt réalisé.

M. Hémary signale encore que le cimetière de Clamart, bien que désaffecté, devrait être surveillé car il sert maintenant de terrain de jeu aux enfants de ce quartier et de dépôt. Les tombeaux sont trop souvent détériorés. En attendant qu'une solution soit prise par la Municipalité en vue de transformer ce cimetière en jardin public de goût romantique, la Société demande que ce lieu de repos soit respecté par les habitants.

Communications : M. FONTAINE parle de la fête des écoliers à Vignemont (Oise) plus connue sous le nom de Jeudi-Jeudiot. Cette fête folklorique avait lieu autrefois dans tous les villages de notre région.

— M. HÉMERY nous entretient du fief de Notre-Dame de Lachelle, près de Remy (Oise), puis commence la lecture de son étude économique sur Monchy-Humières.

Séance du 20 Décembre 1946

Présidence de M. HÉMERY, président.

Excusés : MM. Evilliot, Fontaine, Ladan-Bockairy, Sutterlin, Tenaillon.

Membres présents : 20.

Communications : M. FIRMIN fait une très intéressante conférence sur la défense de Verberie les 9, 10 et 11 juin 1940. C'est un des chapitres de la longue histoire de ce bourg, préparée par notre collègue depuis plusieurs années, que nous serons heureux de lire lorsqu'elle aura été éditée.

— M. MULLER donne lecture au nom de M. Tenaillon, d'un vieil imprimé du XVIII^e siècle réglementant l'usage des cloches, ayant pour titre : Arrest du Parlement du 29 juillet 1784. Pour implorer la protection de Dieu contre le tonnerre nos ancêtres faisaient alors sonner les cloches des églises par temps d'orage. C'est pour combattre cette coutume que cet « arrest » fut rendu.

— M. MOURICHON, qui a visité les fouilles faites au châtel de Senlis par M. Matherat, nous expose les résultats importants déjà obtenus.

— M. HÉMERY termine sa causerie sur la vie économique à Monchy-Humières pendant le XIX^e siècle.
